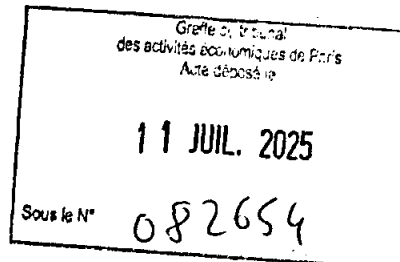


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 02/07/2025 - 82654 - 2018 B 11047 - 839 231 677 - 2018



SAS 2018

Société par actions simplifiées
Au capital de 1 000 Euros
Siège social : 16, rue Vandrezanne
75 013 PARIS

RCS PARIS : 839 231 677

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 11 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le onze juin à 14 heures
Au siège social de la Société : 16, rue Vandrezanne - 75 013 PARIS

Madame Gisela BLANC, demeurant : 16, rue de Vandrezanne – 75 013 PARIS, actionnaire unique et Président de la société par actions simplifiée « 2018 » au capital de 1 000€, divisé en cent (100) actions de (10) € chacune, a délibéré sur les points ci-dessous :

- Rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de la Société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation desdits comptes et conventions, quitus à la Présidence,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités,

1
gls

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de la gestion sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 lesquels fait apparaître un bénéfice de 12 200€50

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 12 200,50 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- Report à nouveau antérieur : 12 538,92 euros
- Réserves légales : 100,00 euros
- Résultat de l'exercice écoulé : 12 200,50 euros

Section 2 – Affectation

- Report à nouveau : 12 200,50 euros

Après affectation le solde du compte « Report à nouveau » s'élève à 24 739,42 euros

Section 3 – Rappel des dividendes distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, prend acte des sommes distribuées au titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivants :

- 2024 : 0€ brut
- 2023 : 25 000€ brut
- 2022 : 21 429€ brut

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique, reconnaît et approuve le versement du loyer d'une montant de 2 503€ versés à Madame Gisela BLANC.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique et Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'actionnaire.

Madame Gisela BLANC

Gisela Blanc

SAS 2018
Société par actions simplifiées
au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 rue de Vandrezanne
75 013 PARIS
839 231 677 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

En qualité d'actionnaire unique et de Président, j'ai établi le présent rapport de gestion.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31.12.2024 ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'autorité des normes comptables homologués par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 30 883 euros contre 30 171 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 30 883 euros contre 30 283 euros au titre de l'exercice précédent ;

gB

- Le montant des autres charges externes s'élève à 16 158 euros contre 19 710 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des impôts et taxes s'élève à 81 euros contre 78 euros au titre de l'exercice précédent ;
- La dotation aux amortissements s'élève à 283 euros contre 283 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 16 523 euros contre 20 077 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 14 360 euros contre 10 206 euros au titre de l'exercice précédent ;

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 12 201 euros après l'impôt de 2153 euros contre un bénéfice de 9 534 euros au titre de l'exercice précédent ;

Au 31 DECEMBRE 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 30 379 euros contre 43 363 euros au titre de l'exercice précédent.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu de l'environnement économique actuel, l'activité devrait souffrir et les résultats attendus devraient être positifs.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 12 200,50 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

○ Report à nouveau antérieur	12 538,92 euros
○ Réserves légales	100,00 euros
○ Résultat de l'exercice écoulé	12 200,50 euros

Section 2 – Affectation

○ Report à nouveau	12 200,50 euros
--------------------	-----------------

Après affectation le solde du compte « Report à nouveau » s'élève à 24 739,42 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé les sommes qui ont été distribuées au titre de dividendes pour les trois exercices précédents :

- 2024 : 0€ brut
- 2023 : 25 000€ brut
- 2022 : 21 429€ brut

DEPENSES NON DEDUCTIBLE FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucun montant de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Président pour l'exercice écoulé.

Le 24 juin 2024

Le Président
Madame Gisela BLANC

Gisela Blanc

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012024 et clos le 31122024		Régime simplifié d'imposition <input checked="" type="checkbox"/> Régime réel normal <input type="checkbox"/>	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/> Si PME innovante <input type="checkbox"/>		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) <input type="checkbox"/>	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
SASU2018			
SIRET 83923167700015			
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
16 Rue VANDREZANNE			
75013 PARIS			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
CONSEILS EN COMMUNICATION			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Déficit	
Bénéfice imposable au taux normal 0		Bénéfice imposable à 15% 14 353	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	
Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	
		Zones de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>	
		Zones de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	
		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI <input type="checkbox"/>			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentant l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinques C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :			
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, indication du logiciel utilisé	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
AGC/EXPERTISE 61 Rue Lauriston 75116 PARIS Tél : 0140921809			
CGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cochez la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : Lieu :	
		Qualité et nom du signataire :	
N° d'arrêté :		Signature :	
Examen de conformité fiscale (ECF) <input type="checkbox"/> prestataire :			

"certifié conforme à l'original"
Suzela BÉLUC

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemp laires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SASU2018**
et Date de clôture de l'exercice **31122024**

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

Taux de 0 %

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater)

Taux de 19 %

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVL de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONDS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		16 Rue VANDREZANNE		Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise		75013 PARIS		Durée de l'exercice en nombre de mois *			
SIRET		8 3 9 2 3 1 6 7 7 0 0 0 1 5		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le			
				31122024			
				Exercice N-1 clos le			
				31122023			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
				Net 4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	849	030	578	271	554
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	849	048	578	271	554
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commande	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	6 904	070	6 904	7 200	
		072	240	074	240	2 338	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	22 754	086	22 754	33 163	
	Charges constatées d'avance *	092	209	094	209	108	
	Total II	096	30 108	098	30 108	42 809	
	Total général (I + II)	110	30 957	112	578	30 379	43 363
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000		
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		12 639	28 105		
	Résultat de l'exercice	136		12 201	9 534		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		25 839	38 639		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			18		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 458	100		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 1 353)	172		2 171	4 145		
	Comptes courants d'associés	173		911	461		
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		4 540	4 725			
Total général (I + II + III)	180		30 379	43 363			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Designation de l'entreprise : SASU2018					Néant <input type="checkbox"/>
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *					
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406							
	Autres	410		412		414		416							
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426							
	Constructions	430		432		434		436							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446							
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456							
	Matériel de transport	460		462		464		466							
	Autres immobilisations corporelles	470	849	472		474		476	849						
	Immobilisations financières	480		482		484		486							
TOTAL		490		492		494		496	849						
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Fonds commercial		495		497		498		499							
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506							
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516							
	Constructions	520		522		524		526							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536							
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546							
	Matériel de transport	550		552		554		556							
	Autres immobilisations corporelles	560	295	562	283	564		566	578						
	TOTAL		570	295	572	283	574		576	578					
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégréés dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values										
					Court terme *	Long terme									
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %							
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧							
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589							
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595							
TOTAL					596	585	597	599							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
 (1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2018

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683							
Autres Immob. incorp.	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715			2				
Constructions	720		725			3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5				
Matériel de transport	750		755			6				
Autres immobilisations corporelles	760		765			7				
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780		
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)							982			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982		Nombre d'opérations sur l'exercice		982				
		bis				bis				
Déficits imputés							983			
Déficits reportables							984			
Déficits de l'exercice							860			
Total des déficits restant à reporter							870			
IV DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325								
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327								
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326								
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374	6 129	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	571	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU2018		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		30 883
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
	TOTAL 1	106	30 883
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		87
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		13 569
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
	TOTAL 3	152	13 655
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	17 227
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la V.A. calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 83923167700015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU2018

ADRESSE (voie) 16 Rue VANDREZANNE

CODE POSTAL 75013

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique BLANC Prénom(s) Gisèle
 Nom marital BLANC % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 01081955 N° département 99 Commune UMEA Pays SUEDE
 Adresse : N° 16 Voie RUE VANDREZANNE
 Code postal 75013 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 0 (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT